

B.P. 75088  
57073 METZ Cedex 3

**D E C I S I O N**  
portant délégation de signature

N° 2026/006-V02/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz Jury,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36,

Considérant la décision de nomination de Monsieur WENDLING en qualité de Directeur de l'EPSM Metz Jury, du Centre Hospitalier de LORQUIN et de l'EHPAD de FENETRANGE prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant la décision de nomination de Madame DEFLORAINE en date du 2 février 2015 à l'EPSM Metz Jury en qualité de Directrice-adjointe,

Considérant la décision de nomination de Madame CORCELLA en date du 9 septembre 2019 à l'EPSM Metz Jury en qualité d'Attachée d'administration hospitalière,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

**D E C I D E**

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à **Madame Véronique DEFLORAINE**, Directrice-adjointe des services économiques et des travaux, pour l'ensemble des bons de commande en marché, et en hors marché dans la limite de 20 000 euros HT par an et par catégories homogènes de produits et de services et par opération de travaux.

En son absence, délégation de signature est donnée à **Madame Joan CORCELLA**, Attachée d'administration hospitalière.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 9 janvier 2026. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'Etat ainsi que sur le portail de l'établissement et sera notifiée aux personnes concernées et sera transmise à M. le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 9 janvier 2026

Le Directeur,  
Marc WENDLING

